



République de Côte d'Ivoire
Union- Discipline- Travail

Cabinet du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

SÉMINAIRE RELATIF AU PROGRAMME DE TRAVAIL GOUVERNEMENTAL (PTG) 2021

**Présidence de la République,
Salle des « Pas Perdus »**

COMMUNIQUE FINAL

Vendredi 23 avril 2021

Les mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 avril 2021, s'est tenu dans la Salle des Pas Perdus du Palais Présidentiel, un Séminaire Gouvernemental, sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en présence de l'ensemble des membres du Gouvernement, et auquel a pris part le Secteur Privé.

Ce séminaire qui avait pour objectif principal l'élaboration du Programme de Gouvernement, s'est déroulé en trois grandes étapes : la cérémonie d'ouverture, les travaux et la cérémonie de clôture.

I. C E R E M O N I E D ' O U V E R T U R E

La cérémonie d'ouverture a été marquée principalement par le discours de cadrage de Monsieur Patrick Jérôme ACHI, Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Dans son propos introductif, le Premier Ministre a tenu à exprimer sa gratitude et celle des membres du Gouvernement, à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République pour leur participation à ses côtés, à l'œuvre gigantesque de transformation de l'économie nationale et d'amélioration continue du bien-être des populations ivoiriennes.

Monsieur le Premier Ministre a, par la suite, indiqué que la mise en œuvre de la « Vision 2030 » du Président de la République et de son projet de société « Une Côte d'Ivoire Solidaire », comporte des exigences pour chaque membre du Gouvernement qui se veut un Gouvernement de mission et de résultats.

Le Gouvernement devra donc travailler sans relâche, en demeurant mobilisé et uni, afin de propulser définitivement la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Dans ce sens, un intérêt plus important sera accordé aux problématiques du capital humain, de l'accès universel aux biens et services publics essentiels : l'électricité, l'eau potable, la santé, l'habitat, la mobilité, la connexion digitale.

Monsieur le Premier Ministre a en outre, relevé que l'emploi reste un combat politique quotidien, une cause nationale permanente, notamment l'emploi des jeunes et l'autonomisation de la femme, deux enjeux majeurs sans lesquels la « Côte d'Ivoire solidaire » serait difficilement réalisable.

Ces objectifs devront donc faire l'objet d'un suivi continu à travers la définition d'indicateurs d'évolution, notamment le taux de décaissement des projets d'investissement. L'action publique doit permettre d'améliorer la capacité d'absorption des ressources, afin de toujours optimiser les financements mobilisés auprès des différents partenaires institutionnels et financiers.

Le Premier Ministre a également indiqué que pour la première fois dans les pratiques, le séminaire gouvernemental accueille la participation du secteur privé, et ce, au regard du rôle stratégique que le Gouvernement compte lui faire jouer, dans la réalisation des ambitions de développement de la Côte d'Ivoire.

Pour le Premier Ministre et en terminant son propos, il revient au Gouvernement d'initier, d'engager et de faire gagner cette révolution des esprits et des pratiques, ce changement de paradigme si ardemment souhaité par SEM. le Président de la République, avant de déclarer ouvert le séminaire consacré à l'élaboration du Programme de Travail Gouvernemental au titre de l'année 2021.

II. LES TRAVAUX

Les travaux ont été marqués par la session intergouvernementale et par la session avec le Secteur Privé.

A. LA SESSION INTERGOUVERNEMENTALE

Les travaux de la session intergouvernementale se sont articulés autour des communications des membres du Gouvernement et des échanges.

S'agissant des communications, chaque membre du Gouvernement a présenté les actions et les activités prioritaires couvertes par le Budget 2021, celles non prévues et les propositions d'aménagement budgétaire souhaitées.

A l'issue des travaux de la session intergouvernementale, les projets envisagés pour 2021 portent notamment sur les priorités suivantes :

1. AU TITRE DE LA COOPERATION, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE

- Le renforcement de la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme transfrontalier ;
- L'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel diplomatique et du corps préfectoral ;
- L'intensification de la diplomatie économique aux fins d'une meilleure mobilisation des investissements étrangers ;

2. AU TITRE DES INFRASTRUCTURES

- L'accroissement de la production d'eau potable ;
- Le démarrage des travaux de renforcement de la route Abidjan-Grand Béréby dans le cadre des préparatifs de la CAN 2023 ;
- L'intensification de la lutte contre l'orpaillage clandestin ;

- L'accroissement de la production gazière pour les besoins de la production d'électricité ;
- La réalisation de 200 000 branchements dans le cadre du Programme d'Electricité pour Tous (PEPT).

3. AU TITRE DU CADRE DE VIE ET DE L'HABITAT, DE LA CULTURE, DES SPORTS, DU TOURISME, DE LA COHESION NATIONALE ET DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'AGRICULTURE, DES EAUX ET FORETS, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES, ET DE L'ENVIRONNEMENT

- L'accélération des projets de construction de logements sociaux;
- La poursuite du Projet d'Aménagement et de Gestion Intégrée du Bassin Versant du Gourou (PAGIBVG) ;
- La poursuite du programme d'amélioration de l'assainissement de la ville d'Abidjan (PADSAD) ;
- La mise en place de quatre (04) unités de valorisation des déchets domestiques ;
- La livraison des stades de compétition CAN 2023 de Yamoussoukro et de Bouaké et de terrains d'entraînement ;
- L'inscription des mosquées de type soudanais du Nord et du Nord-Est de la Côte d'Ivoire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Le renforcement du processus de réconciliation nationale ;
- La prise en compte de nouveaux ménages au titre du programme des filets sociaux ;
- L'accroissement des unités de transformation des produits agricoles ;
- La poursuite de la délimitation des territoires de villages et la délivrance des certificats fonciers ;
- Le démarrage des travaux des zones agro-industrielles dédiées à l'anacarde ;

- L'intensification de la lutte contre la criminalité forestière, la faune et les ressources en eau ;

4. AU TITRE DU CAPITAL HUMAIN ET DE L'EMPLOI

- L'intensification de la construction et de l'équipement des établissements d'enseignement secondaire (74 collèges de proximité (MCC) ; neuf (09) lycées de jeunes filles dotés d'internats ; 123 collèges de proximité) ;
- Le développement de classes passerelles au profit de 4500 enfants hors du système éducatif ;
- La prise en compte des effets induits par le nouveau décret relatif à la suppression des cotisations COGES ;
- La mise en œuvre du plan stratégique national d'Alphabétisation ;
- La construction, la réhabilitation et l'équipement d'Institutions Socio-Educatives de Jeunesse (ISE) et de Centres de Service Civique (CSC) ;
- L'opérationnalisation du service de gynéco obstétrique du CHU de Treichville ;
- Le rétablissement de la continuité de service du CHU de Yopougon ;
- La mise en place du fonds d'insertion des personnes en situation d'handicap ;
- L'extension du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI) sur toute l'étendue du territoire ;

5. AU TITRE DE L'ECONOMIE ET DU SECTEUR PRIVE

- La poursuite de la recapitalisation et de la restructuration de la BHCI ;
- L'aménagement et la sécurisation de sites destinés à l'activité industrielle dans les régions ;

- L'accroissement de la migration des acteurs de l'informel vers l'économie formelle ;
- La mise à disposition de services agricoles numériques à 300 000 agriculteurs enrôlés et enregistrés sur la plateforme des transactions agricoles ;
- L'opérationnalisation des transferts d'argent sur les téléphones mobiles entre les clients de différents opérateurs de téléphonie mobile.

6. AU TITRE DE LA GOUVERNANCE

- La construction, la réhabilitation et l'équipement des tribunaux ;
- La mise en place des comités régionaux/locaux de suivi de la mise en œuvre du PND et production du rapport de performance 2021 ;
- Le dénombrement sur l'ensemble du territoire national ;
- La réalisation de l'Enquête Démographique de Santé en Côte d'Ivoire (EDS) ;
- L'opérationnalisation du Programme d'Appui à la Planification Territoriale (PAPT) ;
- L'intensification de la mise en œuvre du Programme National d'Appui aux Réformes Institutionnelles et à la Modernisation de l'Etat (PRIME) ;
- La poursuite du Projet "E-démarches Administratives" ;
- L'opérationnalisation de la Brigade Spéciale de Lutte contre la Corruption ;
- La mise en œuvre de la Plateforme de signalement des cas de corruption.

Au terme des communications des membres du Gouvernement, plusieurs problématiques pertinentes ont été abordées au cours des échanges notamment :

- L'insuffisance et la dégradation des infrastructures administratives (Préfectures, Sous-Préfectures, Sièges des Conseils Régionaux, etc.) ;
- La mise en œuvre du RNPP ;
- L'amélioration de la gouvernance locale à travers le transfert effectif des compétences aux collectivités ;
- La dotation des forces de sécurité de moyens appropriés pour faire face aux attaques terroristes ;
- Le point sur la distribution des cartes nationales d'identité ;
- Le constat de nombreux accidents de la circulation les sanctions prévues à l'encontre des chauffeurs incriminés, les nombreux dos d'âne ;
- La redéfinition des priorités réelles du secteur de l'énergie ;
- Le développement du transport lagunaire et fluviale ;
- Le lien entre l'orpaillage clandestin et le grand banditisme, voire le terrorisme ;
- L'équilibre dans le développement des infrastructures dans les localités ;
- La stratégie de valorisation du prix de l'hévéa ;
- La stratégie à mettre en œuvre pour l'adaptation aux changements climatiques.
 - La valorisation des résultats des recherches scientifiques ;
 - L'emploi des personnes en situation de handicap par le secteur privé.
 - Le financement de la recherche scientifique ;
 - L'état des travaux de digitalisation visant à améliorer la pression fiscale ;
 - La mise en place d'un système d'intelligence économique pour accompagner nos choix de développement ;
- Les dispositions à prendre pour améliorer le climat des affaires ;

Afin d'approfondir l'examen de certaines problématiques pour adopter des plans d'actions spécifiques, des réunions interministérielles seront organisées par Monsieur le Premier Ministre.

B. LA SESSION AVEC LE SECTEUR PRIVE

Le séminaire sur le Programme de Travail Gouvernemental 2021-2023 a consacré une journée entière d'échanges avec le Secteur Privé, le vendredi 23 avril 2021.

Ces échanges ont été ouverts par l'allocution du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, S.E.M. Patrick ACHI ainsi que par l'allocution du Président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Monsieur Jean-Marie ACKAH.

La journée dédiée au secteur privé s'est articulée autour de deux sessions : **(i)** la première session qui a eu lieu dans la matinée a concerné les préoccupations générales, les préoccupations spécifiques et les aspirations du secteur privé et **(ii)** la seconde session, qui s'est déroulée l'après-midi, a permis au Gouvernement de présenter la vision de développement Stratégique Côte d'Ivoire 2030.

En ce qui concerne la première session, le Secteur Privé a procédé à la présentation de ses principales préoccupations et aspirations sur l'environnement des Affaires et sur certains secteurs d'activités. Sous la modération de Monsieur le Premier Ministre, les Ministres sectoriels ont apporté les premiers éléments de réponses à ces préoccupations.

Au terme de ces échanges, Monsieur le Premier Ministre a décidé de la mise en place de groupes de travail sectoriels Etat/Secteur Privé pour porter à maturité les pistes de réformes identifiées, en vue de son arbitrage.

Ces groupes de travail devront traiter les problématiques suivantes :

- **La réduction des délais de remboursement de la dette fournisseur et la mise en place d'un système intégré de traçabilité ;**
- **L'amélioration de l'appareil judiciaire ;**
- **La lutte contre la corruption en général et le renforcement de la bonne Gouvernance ;**
- **Le renforcement de la lutte contre la fraude et la contrefaçon ;**
- **L'amélioration de la compétitivité du système fiscal et douanier ;**

En ce qui concerne les secteurs spécifiques, le Premier Ministre a indiqué que le Gouvernement poursuivra les efforts en cours pour apporter des réponses rapides aux dysfonctionnements, à savoir :

- **la prise des textes réglementaires relatifs au SMAG ;**
- **l'accès au marché européen des filières fruitières de la banane dessert ;**
- **la lutte contre l'orpaillage clandestin ;**
- **la fiscalité du secteur des Télécoms.**

Il a été également convenu de redynamiser le cadre de concertation Etat/Secteur Privé en rehaussant la fréquence des rencontres des instances. De même dans un souci de décentralisation, des cadres de concertations régionaux seront

installés pour accélérer la dynamique de développement régional.

S'agissant de la seconde session, elle a été marquée par une présentation de la vision prospective 2030 par Monsieur le Premier Ministre.

Monsieur le Premier Ministre a particulièrement insisté dans cette présentation sur l'ambition qui sous-tend la vision stratégique « Côte d'Ivoire 2030 » qui est de :

(i) doubler le revenu par habitant pour se rapprocher de celui des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et faire entrer la majeure partie de la population dans la classe moyenne ;

(ii) créer 8 millions d'emplois d'ici 2030 ;

(iii) réduire la pauvreté de moitié en 2030 (de 39% à moins de 20%) ;

(iv) rehausser l'espérance de vie de 10 ans (de 57 à 67 ans) ; et

(v) relever le niveau de l'éducation en portant le taux net de scolarisation au primaire de 91% à 100%, celui du secondaire de 51% à 80%, tout en améliorant substantiellement les performances et les compétences des apprenants.

Pour atteindre ses résultats ambitieux, la vision 2030 met l'accent sur le rôle central du secteur privé dans la création de richesse et d'emplois. Ce qui passe par un changement de paradigme à deux niveaux essentiellement :

- le changement structurel du modèle de développement de la Côte d'Ivoire qui devra agir davantage comme promoteur du secteur privé dans les secteurs stratégiques prioritaires, dans le cadre d'un partenariat intense et renouvelé ;
- le changement structurel et culturel de l'administration et de la gouvernance.

Au terme des travaux, le Secteur Privé a marqué son adhésion à cette vision et a insisté sur la nécessité de son implication dans sa mise en œuvre.

C. LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par deux temps forts : la lecture du communiqué final par le Ministre Porte-parole du Gouvernement, le mot du Président de la CGECI et le mot de fin du Premier Ministre.

Ce séminaire a permis d'élaborer les **Plans d'Actions Prioritaires**, qui constitueront la base commune du travail gouvernemental sur la période **2021-2023, avec un focus sur l'année 2021.**

Il a également permis de noter la nécessité d'optimiser le partenariat stratégique entre l'Etat et le monde des affaires, ainsi que le rôle majeur de l'entreprise privée dans la création de richesse, de valeur ajoutée, d'emplois, et dans le développement de l'innovation.

Fait à Abidjan, le 23 avril 2021
Le Gouvernement

